

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/113 DU 3 JUILLET 2019 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RADIO TELEVISION NATIONALE DU BURUNDI (RTNB)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n° 1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n° 100/072 du 11 avril 1989 portant Modification des Dispositions du Décret n° 100/11 du 11 mars 1986 portant Organisation de la Radio Télévision Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/125 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/127 du 29 août 2018 portant Missions et Organisation du Ministère, de la Communication et des Médias ;

Sur proposition du Ministre de la Communication et des Médias ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres du Conseil d'Administration de la Radio Télévision Nationale du Burundi « RTNB » :

- Général de Brigade Emmanuel MIBURO : Président ;
- Monsieur Déo RUBERINTWARI : Vice-Président ;
- Monsieur Eric NSHIMIRIMANA : Secrétaire ;
- Madame Evelyne HABONIMANA : Membre ;
- OPC1 Alfred Innocent MUSEREMU : Membre ;
- Monsieur Rénovat NIMBONA : Membre ;
- Monsieur Grégoire NIJIMBERE : Membre ;

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

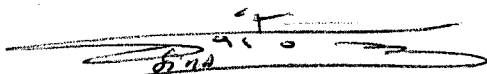
Article 3 : Le Ministre de la Communication et des Médias est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 3 juillet 2019

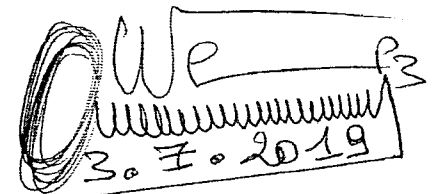
Pierre NKURUNZIZA.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



Gaston SINDIMWO.-



LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION
ET DES MEDIAS,

Frédéric NAHIMANA.-

